

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAR LE DUC

1 Rue François de Guise
55000 BAR LE DUC
Fax : 03.29.45.10.10
Minitel 3617 INFOGREFFE Internet : www.infogrefe.fr
Tél : 03.29.79.09.39

FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISE
29 BOULEVARD DE LA ROCHELLE
55000 BAR LE DUC

V/REF : Mlle HENRY
N/REF : 84 B 41 / 2007-A-236

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BAR LE DUC certifie qu'il a reçu le 27/03/2007,

P.V. d'assemblée du 28/02/2007

- Modification de la composition du conseil d'administration

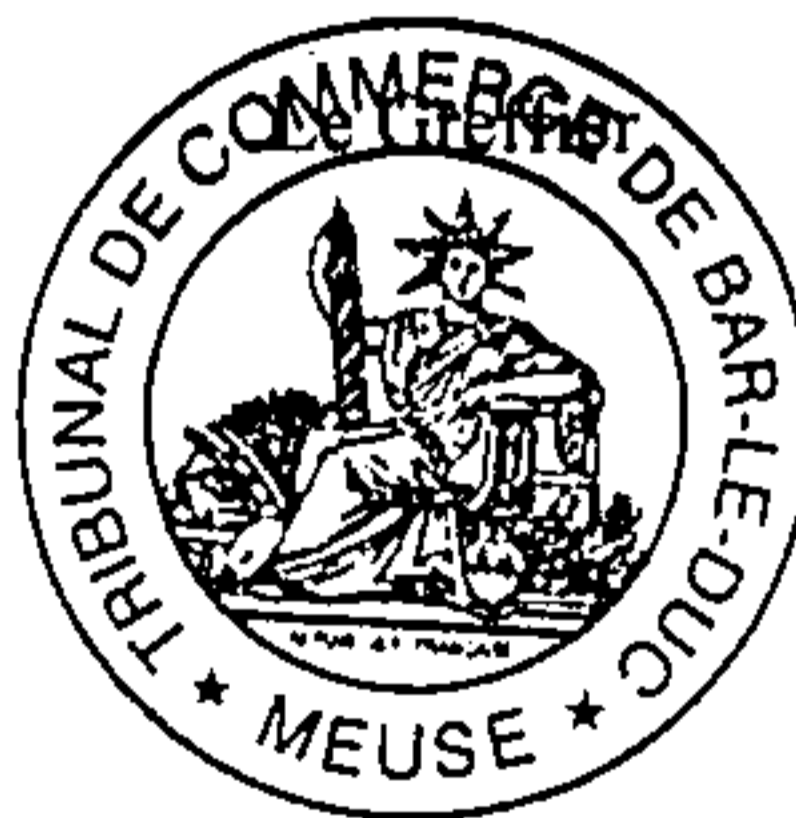
Concernant la société

FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISE
Société anonyme
29 BOULEVARD DE LA ROCHELLE
55000 BAR LE DUC

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-236 le 27/03/2007

R.C.S. BAR LE DUC 330 252 693 (84 B 41)

Fait à BAR LE DUC le 27/03/2007,



COPIE CERTIFIEE

CONFONDE

A L'ORIGINAL

FIDUREX

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 600 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 29 BOULEVARD DE LA ROCHELLE

55000 BAR LE DUC

330 252 693 RCS BAR LE DUC

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 FEVRIER 2007

L'an deux mille sept,

et le vingt-huit février, à dix-huit heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration par lettre simple en date du 12 février 2007.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Daniel FELIX préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

M. François PETITJEAN

M. Christophe PETITJEAN

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

M. Jean Michel COLUSSI

est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 2998 actions sur les 5 000 actions composant le capital, soit plus d'un cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur Jean Claude BAZART, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 12 février 2007.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2006,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2006,*
- *Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du code de commerce,*
- *Approbaton des comptes annuels et des éventuelles conventions,*
- *Quitus aux administrateurs,*
- *Affectation des résultats,*
- *Constatation de la démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur,*
- *Pouvoirs pour formalités,*
- *Questions diverses.*

Monsieur le président présente le rapport de gestion du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice,
- du rapport du président sur le fonctionnement du conseil et sur les procédures de contrôle interne,
- du rapport du commissaire aux comptes,
-

approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 août 2006 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 354 899.25 euros, de la manière suivante :

- une somme de	300 000.00 €
aux actions, à titre de dividende, soit, par action, une somme de 60.00 €	
- le solde, en totalité au compte "autres réserves", soit	54 899.25 €
Total	<hr/> 354 899.25 €

Le dividende par action s'élèvera ainsi à 60.00 euros ; il sera mis en paiement à compter du jour de l'assemblée et au plus tard dans les délais légaux

La somme de 298 080.00 € qui sera dévolue à la SARL FIDUREX PARTENAIRES ne sera pas éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 243 bis du CGI en faveur des personnes physiques.

En conséquence, les dividendes versés aux personnes physiques à hauteur de 1 920.00 € ouvriront droit à l'abattement de 40 % prévu à l'article 243 Bis du CGI.

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes	Sommes ouvrant droit à abatement
31/08/2005	1 100 000.00 €	7 040.00 €
31/08/2004	300 000.00 €	Sans objet
31/08/2003	300 000.00 €	Sans objet

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi dans le cadre de l'articles L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve chacune des conventions à l'unanimité des actionnaires disposant du droit de vote, compte tenu des abstentions légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires disposant du droit de vote

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Paul MAGNIN et décide de nommer Monsieur Christophe PETITJEAN, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Claude MAGNIN pour la durée de son mandat restant à courir.

En conséquence, Monsieur Christophe PETITJEAN exercera son mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée devant statuer sur les comptes clos le 31 août 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RESOLUTION

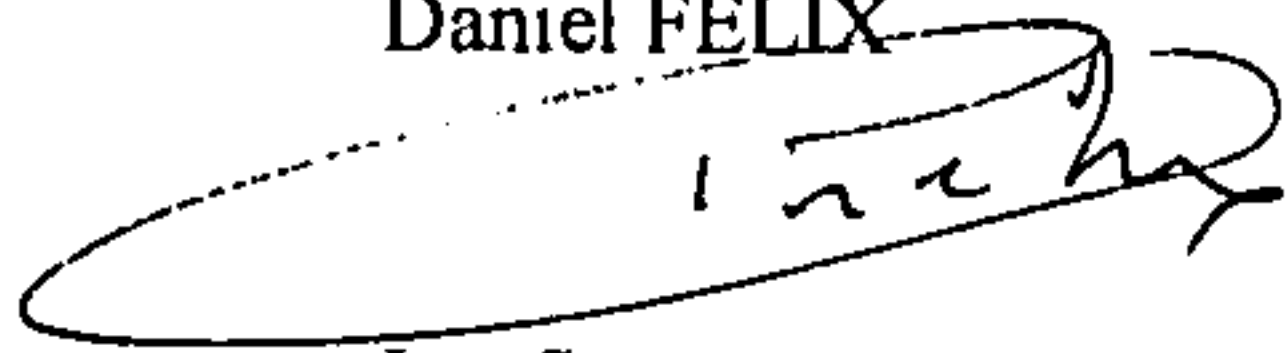
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Daniel FELIX



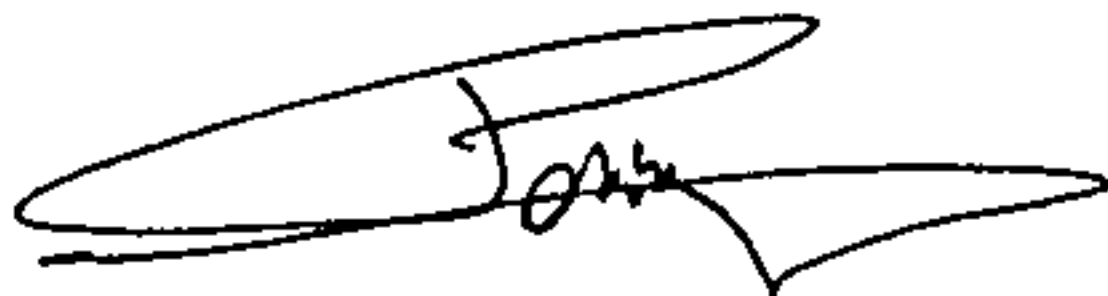
Le Secrétaire



Les Scrutateurs



Bon pour acceptation du mandat
d'administrateur



Annonces légales

MEUSE ECHOS
N° 11 - Lundi 12 mars 2007

SELARL H. THIEBAUT & O. WOIMBEE

Société d'Avocats à la Cour
Maître Olivier WOIMBEE
4, rue du Président Carnot - 52100 ST-DIZIER

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte SSP à VELAINES, en date du 13.02.2007 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme et dénomination sociale : EURL FRE-DELEC.

Siège social : 109 bis, route de Ligny - 55500 VELAINES.

Objet social : Travaux d'électricité du bâtiment notamment l'installation, la mise en service, le dépannage, l'entretien des réseaux et équipements électriques domestiques et industriels.

Durée et immatriculation : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BAR LE DUC.

Capital social : 2.000 €.

Gérance : Monsieur Frédéric COLLET, demeurant à LAVOYE (55120), 1, rue de l'Église, a été nommé statutairement en qualité de gérant, pour une durée indéterminée.

Pour Insertion, le gérant.

LegiConsell Avocats

BOARETTO-REY-VAUTRIN
Avocats au Barreau de la Meuse
66, avenue Miribel - 55102 VERDUN
Tél. : 03 29 73 71 56

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 février 2007, enregistré le 6 mars 2007 bordereau n° 2007/133 case n°2 :

Forme : Société Civile Immobilière.

Dénomination : SCI La Ferrée.

Siège social : 5 bis route de Charny 55100 BRAS SUR MEUSE.

Objet : La société a pour objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet, la société peut notamment, constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital : 5.000 €.

Apports : en numéraire : 5.000 €.

Gérants : Monsieur Christian TALBOT et Madame Dominique TALBOT demeurant ensemble 5 bis route de Charny 55100 BRAS SUR MEUSE.

Clause d'agrément : Par toutes autres personnes que les associés.

Immatriculation : au RCS de VERDUN.

Pour avis et mention.

STREET PHONE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.500 €.

Siège social : 41, boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC (Meuse)
483 277 133 RCS BAR LE DUC

Par décision du 20/02/2007, les associés ont nommé Mme Fatima NADRI demeurant à LIGNY EN BARROIS (55500) - 1, rue de Strasbourg, aux fonctions de gérante, en remplacement de Mme Laurence VINCENT, démissionnaire.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BAR LE DUC.

Pour avis, le représentant légal.

LES ANNONCES LÉGALES SONT REÇUES

à "LES ÉCHOS DE LA MEUSE"

1, rue du Maréchal de Metz -

55000 BAR-LE-DUC jusqu'au Mercredi

à l'IMPRIMERIE NOVAPRINT à VERDUN

29, rue d'Anthouard - B.P. n° 90244

55106 VERDUN Cédex, jusqu'au Jeudi 12 h 00

POUR PUBLICATION LE LUNDI SUIVANT.

Etude de Me Gérard LAHURE

Notaire à VAUCOULEURS (Meuse)

Sulvant acte de Me Gérard LAHURE, Notaire à VAUCOULEURS (Meuse) en date du 28 février 2007 enregistré au S.I.E. de BAR LE DUC le 02/03/2007 Bord. 2007/171 Case 1 Ext 417 a été constatée la vente par Monsieur Alain Maurice Jean ROYER, retraité et Madame Jacqueline Francine GAERTNER, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à SAUVIGNY (Meuse), 8, rue du Moulin au profit de Madame Nathalie MAURY, sans profession, demeurant à GOUSSAINCOURT (Meuse), 6, rue Albert Thomas, épouse de Monsieur Olivier Claude Jean LAGNY.

D'un fonds de commerce de : mercerie, bonneterie, lingerie, laine et volages.

Exploité à : VAUCOULEURS (Meuse) 27, rue Jeanne d'Arc.

Prix : quarante-cinq mille euros (45.000 €).

Date d'entrée en jouissance : 1 mars 2007.

Oppositions chez le Notaire dans les 10 jours suivants l'insertion ou la publicité au Bulletin Officiel des Annonces Commerciales.

Pour unique insertion, le Notaire.

S.C.P. "Alain THOMAS, Notaire associé"
55110 DUN-SUR-MEUSE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Alain THOMAS, Notaire associé à DUN SUR MEUSE (Meuse), le 27 février 2007, enregistré à VERDUN, le 7 mars 2007, Bord 2007/136, case 7. Il a été constitué :

Dénomination sociale : "SARL BECHAMP-LOLLIER LE PACHA"

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Capital d'origine : 1.000 €, divisé en 100 parts de 10 € chacune, numérotées de 1 à 100.

Siège social : 5, route de Marre 55100 CHARNY.

Objet : l'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce dancing-discothèque exploité à AULNOIS (Vosges), et l'activité de petite restauration, et en général, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur François BECHAMP, ambulancier, demeurant à CHARNY SUR MEUSE, Meuse (55100), 5 route de Marre, et Madame Marie-Noëlle Yvonne LOLLIER, ambulancière, demeurant à STENAY, Meuse (55700), 47 rue Jean Baptiste Collin, épouse de Monsieur Daniel Roger MARTIN.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts du capital social.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le greffe du tribunal de commerce de VERDUN (Meuse).

Pour avis et mention,
Maître Alain THOMAS, Notaire

Maître Angélique LIGNOT - Avocat
13, rue Exelmans - 55000 BAR LE DUC

VENTE IMMOBILIÈRE

Tribunal de Grande Instance de BAR LE DUC

Le JEUDI 5 AVRIL 2007 à 9 H 30

Au Palais de Justice de ladite ville 21, place Saint Pierre aux enchères publiques de l'immeuble dont la désignation suit :

TERRITOIRE DE SAINT-MIHIEL

Une maison à usage d'habitation 13, rue de Nantes.

Cadastrée section AB 128 lieudit "La Halle" pour 1 a 74 ca.

Comprenant :

Rez de chaussée : entrée avec montée d'escalier à l'étage.

Premier étage : couloir, cuisine, salle de séjour, salle à manger, cabinet de toilette, une chambre.

Deuxième étage : couloir desservant trois chambres, cabinet de toilette, coin grenier.

Garages, caves.

Mise à prix : 70.000 €.

Les enchères ne pourront être portées qu'en s'adressant à un avocat inscrit au Barreau de la Meuse et postulant près le Tribunal de Grande Instance de BAR LE DUC.

Cette vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par Maître LIGNOT Avocat et déposé au Greffe du tribunal de grande Instance de BAR LE DUC, où il peut en être pris connaissance.

La visite de l'immeuble pour les amateurs éventuels aura lieu le

MERCREDI 21 MARS 2007 de 15 h. à 16 h.

Pour tous renseignements :

SCP KUGLER LASSERONT Avocats
9, rue Gambetta à EPINAL - Tél. : 03 29 29 50 00
ou au Tribunal de Grande Instance de BAR LE DUC.

FIDUREX

Société anonyme au capital de 600.000 €. Siège social : 29 boulevard de la Rochelle 55000 BAR LE DUC (Meuse) 330 252 693 RCS BAR LE DUC

Par décision du 28/02/2007, les actionnaires ont nommé M. Christophe PETITJEAN demeurant professionnellement à BAR LE DUC (55000) - 29, boulevard de la Rochelle aux fonctions d'administrateur, en remplacement de M. Jean-Paul MAGNIN démissionnaire. Dépôt légal au greffe du Tribunal de commerce de BAR LE DUC.

Pour avis, le représentant légal.

S.C.P. "Alain THOMAS, Notaire associé"
55110 DUN-SUR-MEUSE

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE

Avis est donné de la formation pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée "SCI MARTINS ARNOULD", au capital de 1.000 € ayant pour objet l'acquisition de biens immobiliers, la location desdits biens, la mise à disposition gratuite à un ou plusieurs associés, dont le siège est à DUN SUR MEUSE (Meuse), 18 rue Sainte Marguerite, qui sera immatriculée au RCS de VERDUN (Meuse).

Acte reçu par Maître Alain THOMAS, Notaire associé à DUN SUR MEUSE (55), le 23 février 2007, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de VERDUN, le 7 mars 2007, bordereau 2007/136, case 4.

Apports en numéraire : 1.000 €.

Gérant : Monsieur Sylvain MARTINS, commercial, demeurant à DUN SUR MEUSE, Meuse (55110), 18 rue Sainte Marguerite, époux de Madame Christine Valéry ARNOULD.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts du capital social.

Pour avis et mention,
Maître Alain THOMAS, Notaire

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE VERDUN

Par jugement du 01 mars 2007, le tribunal a prononcé la liquidation judiciaire de SCI AU PLAISIR DE DIEUE, 18, rue du Moulin 55230 DIEUE SUR MEUSE - et (9 Place du Luxembourg 57100 THIONVILLE domicile du gérant M. Pascal BARBIER), a nommé Monsieur Marc HECHLER en qualité de Juge Commissaire, a désigné Maître Jean-Patrick DOUILLET, 34, rue du Tribunal en qualité de mandataire liquidateur.

Le greffier.

Cabinet de Maître FORGET,

Avocat à BAR LE DUC (55000)

81, rue de Ducs de Bar

Tél. : 03 29 79 01 65 - Fax : 03 29 79 75 30

VENTE PUBLIQUE

d'un ensemble immobilier

sis commune de SAINT-MIHIEL (Meuse)

ADJUDICATION du 05 avril 2007 à 9 h 30

Il sera procédé le 05 avril 2007 à 9 h 30 au Palais de Justice de BAR LE DUC, 21, place Saint Pierre à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de :

COMMUNE DE SAINT-MIHIEL (55300) (Meuse)
Un ensemble immobilier sis 8, rue St Vincent et 7, rue Neuve consistant en :

Parcelle N° 186 (rue Neuve)

- Sous-sol : cave

- Rez-de-chaussée : attente, atelier, rangement, wc, entrée, bureau, salle de réunion, chaufferie dans la cour.

- 1^{er} étage : séjour, bureau, bains, cuisine, 1 chambre.

- 2^e étage : 3 chambres, rangement, douche, bains.

Surface totale : 279,35 m² + cour de 35,75 m².

Parcelle N° 187 (rue Saint Vincent de Paul)

- Rez-de-chaussée : garage, salle de réunion.

- 1^{er} étage : séjour, cuisine.

- 2^e étage : grenier.

Surface totale : 102,35 m².

Parcelle N° 188 (rue Saint Vincent de Paul)

- Sous-sol : cave

- Rez-de-chaussée : entrée, débarras, bureau, dégagement, rangement.

- 1^{er} étage : séjour, cuisine, WC, dégagement, salon, débarras.

- 2^e étage : dégagement, bains, WC, 2 chambres.

- Combles : grenier.

Surface totale : 223,25 m² + cour de 17,85 m².

Le tout cadastré Section AB n° 186 - 187 - 188

pour 659 m².

Mise à prix : 24.200 €.

Aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au Greffe du tribunal de grande Instance de BAR LE DUC.

L'avocat poursuivant, J.L. FORGET.

Nota : Les enchères ne seront reçues que par l'intermédiaire d'un avocat postulant près le Tribunal de Grande Instance.